

Maison France Services

Permanence Juridique :

Conseil Départemental d'Accès au Droit-CDAD 06

L'accès au droit se concrétise par des **permanences juridiques**, assurées par des **professionnels du droit**.

Ces permanences répondent à plusieurs critères fondamentaux :

- **l'accessibilité** à tous, sans condition de domiciliation : l'accès au droit concerne tous les publics, jeune ou adulte,
- **la gratuité** : les points d'accès au droit sont ouverts gratuitement au public,
- **la proximité** : les lieux d'accès au droit sont répartis sur l'ensemble du Département des Alpes-Maritimes,
- **la confidentialité** : l'accès au droit est assuré par des professionnels, tenus au secret,
- le **professionnalisme des intervenants** : l'accès au droit est assuré notamment par des avocats, conciliateurs de justice, défenseur des droits.





Permanence Juridique :

**Gratuite, confidentielle, avec un
professionnel du droit**

-15 octobre 2021

-19 novembre 2021

-17 décembre 2021

de 09h00 à 12h00

**Prenez rendez-vous par téléphone au
04.92.00.95.90**



France Services
Proche de vous au quotidien

14 Rue du Château, 06440 L'Escarène